



AFTAA

Association Française de
Thérapie Assistée par l'Animal

DOSSIER PRESENTATION AFTAA - FUTUR INTERVENANT



SOMMAIRE

- I.** Présentation _____ P. 5
- II.** Notre histoire _____ P. 6
- III.** L'AFTAA avec Vous _____ P. 9
- IV.** La formation _____ P. 11
- V.** Les outils _____ P. 12
- VI.** La communication _____ P. 14
- VII.** L'animal _____ P. 16
- VIII.** La chiffre d'affaire _____ P. 18



L'Association Française de Thérapie Assistée par l'Animal (AFTAA)
est une association loi 1901 à but non lucratif, créée en 2006, ayant pour objet de monter
des projets de thérapie assistée par l'animal.

PRESENTATION

L'AFTAA

intervient auprès des publics les plus vulnérables : personnes âgées dépendantes, enfants et adultes fragilisés par la maladie ou le handicap, détenus en centres pénitentiaires, etc. dans le but de développer l'accompagnement thérapeutique par le biais de la relation positive entre l'Homme et l'Animal.

Thérapie assistée par l'animal, qu'est-ce-que c'est ?

La thérapie assistée par l'animal est une pratique qui offre une méthode thérapeutique basée sur l'échange positif entre l'Homme et l'Animal. Elle se base sur un phénomène des plus anciens : le lien qui s'est tissé, depuis des millénaires, entre l'Homme et l'Animal.

L'Animal ne dispose pas de la parole, mais il parvient malgré tout, à entrer en relation avec l'Homme. Capable d'attachement, il intrigue, et attise la curiosité, sans toutefois nous juger. Le médiateur idéal dans le cadre de la thérapie.

Cette médiation s'exerce auprès de tous types de public (personnes âgées en institution, enfants ou adultes en situation de handicap, personnes en difficultés psychiques, détenus en milieu carcéral, jeunes délinquants, ...), en individuel ou en groupe, à l'aide d'un animal familier, scrupuleusement sélectionné et préparé en amont à ce « travail », sous la responsabilité d'un professionnel, communément appelé « zoothérapeute ». Il est évident que ce « zoothérapeute » se doit d'être, avant tout, un professionnel de la santé, avec des connaissances appuyées sur les pathologies humaines en premier lieu.



La Thérapie Assistée par l'Animal (TAA) est conçue pour promouvoir l'amélioration des capacités physiques, cognitives, sociales, psychiques et émotionnelles de l'humain.



NOTRE HISTOIRE

L'Association Française de Thérapie Assistée par l'Animal (AFTAA) a été créée à l'initiative de Baudouin DURIEZ en mai 2006. Initialement créée sous le nom d'Association de Zoothérapie de Paris (AZP), puisqu'implantée en région parisienne, elle a su évoluer au fil des années pour devenir l'AFTAA en janvier 2014. Une association qui se développe à présent dans plusieurs régions de France.

Baudouin DURIEZ, créateur de cette association, a d'abord travaillé pour différentes écoles de chiens guides entre 2003 et 2005, acquérant ainsi les bases techniques d'éducation canine. Au cours de ces années passées dans ce milieu, il a pris conscience

que le chien était non seulement le lien indispensable auprès des non-voyants pour l'aide à la mobilité mais également une présence affective essentielle. Le chien devient plus que « les yeux de son maître », il est son ami, son confident.

C'est à partir de ce constat que l'AFTAA est née, pour faire découvrir à un public élargi les bienfaits de la thérapie assistée par l'animal. Les intervenants de l'AFTAA tiennent à faire renaître ou conserver un lien affectif et maintenir le sentiment d'utilité des personnes en situation de handicap, améliorer la qualité de vie et encourager l'ouverture aux autres, rompre l'isolement et favoriser les relations sociales et, enfin, entretenir l'activité physique et diminuer le sentiment de handicap.

L'Association Française de Thérapie Assistée par l'Animal se donne pour objectif d'apporter un bien être physique, psychologique et affectif afin de briser l'isolement et redonner aux personnes un pouvoir sur leur vie.





LES STRUCTURES

Intervenir dans les structures médicalisées relève d'un travail de collaboration entre intervenants de l'AFTAA et personnel encadrant de la structure. Le travail d'équipe est essentiel et permet de tenir compte au mieux des besoins du patient. Aujourd'hui, l'AFTAA, c'est plus de 130 structures impliquées.



LES CHIENS

Les chiens de l'AFTAA sont éduqués par l'association afin de correspondre parfaitement aux exercices effectués lors des séances. Ils répondent à des critères d'éducation et de sociabilité stricts et sont spécialement éduqués depuis leur naissance à travailler dans le monde du handicap.



LES INTERVENANTS

Notre équipe est constituée de professionnels du secteur paramédical et médico-social spécialisés dans la médiation animale. A ce jour, l'association compte des ergothérapeutes, des psychomotriciens, des psychologues et des éducateurs spécialisés. Cependant, L'AFTAA tend à recruter des professionnels d'autres horizons afin de diversifier les compétences des intervenants dans un objectif de complémentarité.



- > Pédiatrie
- > Personnes âgées
- > Handicap Mental
- > Milieu carcéral
- > Polyhandicap
- > Conflit familial

1850
séances / an

350
patients / an





L'AFTAA, AVEC VOUS...



Nos valeurs

Notre objectif est de conserver ou de faire renaître un lien affectif et maintenir le sentiment d'utilité, améliorer la qualité de vie et encourager l'ouverture aux autres, rompre l'isolement et favoriser les relations sociales et, enfin, entretenir l'activité physique et diminuer le sentiment de handicap. L'AFTAA, c'est un savoir-faire et un savoir-être, au service de la personne depuis 2006.



Un cadre

Les projets dans les insitutions se déroulent de la façon suivante : Pour chaque projet, l'intervenant accompagne un groupe de 3 résidents dans la structure toutes les semaines, le même jour, à la même heure avec son chien pendant 4 mois. Au sein de cette structure, l'intervenant agit en collaboration avec un référent.



Une équipe

Fort de nos années d'expérience, nous avons acquis un savoir-faire approuvé. Nous exerçons auprès de différents publics et notre équipe de professionnels confirmés se compose d'ergothérapeutes, de psychomotiriens, de psychologues et d'éducateurs spécialisés. Chaque intervenant peut profiter du savoir faire et de l'expérience des autres intervenants de l'AFTAA.



LA FORMATION

Une formation complète et gratuite vous est dispensée par l'AFTAA :

1 La formation théorique

Elle comprend :

- > des cours sur les médiations animales, les différences de chacune
- > une initiation à la démarche commerciale
- > la gestion des structures clientes
- > la gestion du montage de projets et de suivi de ceux ci
- > une formation aux différents outils mis en place au sein de l'AFTAA

3 La remise du chien

Afin que la découverte de son futur compagnon de travail se passe au mieux, la remise du chien se fait en plusieurs étapes, toujours sous l'oeil attentif de l'AFTAA. Dans un premier temps, on remettra le chien au futur intervenant en prenant soin de l'accompagner au mieux pour la mise en place d'un cadre pour le chien à son domicile.

Ensuite, l'intégration de son chien se fera au travers de séances et d'ateliers avec les autres intervenants.

2 La formation pratique

Dans sa volonté d'intégrer les futurs intervenants au plus près des problématiques rencontrées, les futurs intervenants suivent les intervenants déjà en place dans leurs séances et structures. La transmission des savoirs entre les intervenants est l'une des bases de la formation au sein de l'AFTAA. Le futur intervenant, avec l'aide de ses collègues, prendra petit à petit la main sur des ateliers et ensuite sur des séances entières. Toujours guidé, accompagné, et observé par son collègue.

4 Les mises en situation

La formation du nouvel intervenant se fait par étapes. Tout d'abord un aspect théorique, puis le fait de suivre les autres intervenants dans leurs séances, et enfin, la dernière étape sera la mise en situation pratique du binôme nouvellement formé. Soit entre intervenants ou alors directement au sein des structures clientes de l'AFTAA. Le nouvel intervenant apprendra à diriger son chien afin de pouvoir répondre aux objectifs des résidents durant une séance.

LES OUTILS

L'AFTAA FOURNIT LE MATÉRIEL DE SÉANCES

- Un sac à dos de travail comprenant les accessoires permettant la réalisation des ateliers (balles, brosses, etc.)
- La table de travail pour le chien
- A la demande de l'intervenant, tout autre matériel nécessaire à la bonne réalisation des séances sera fourni.

LE TRAVAIL EN ÉQUIPE

L'AFTAA met à votre disposition un ordinateur portable vous permettant :

- > de consulter vos mails
- > d'avoir accès aux logiciels de transmissions, bilans, devis etc.
- > d'avoir accès au site des intervenants de l'AFTAA (commande matériel, dernières news, ateliers, etc.)
- > d'avoir accès au forum des intervenants de l'AFTAA



Les documents de suivi

- > Les fiches signalétiques
- > Les questionnaires d'accompagnement
- > Les grilles d'évaluation de contact chien





COMMUNICATION

Grâce à l'AFTAA, vous bénéficiez de son image auprès des institutions

1 Votre communication

L'AFTAA s'occupe de votre communication, mais vous laisse la possibilité de le faire vous même en mettant à votre disposition :

- > Des supports de communication (dépliants, plaquettes, affiches, etc.) à envoyer ou à distribuer à vos prospects, les écoles, les structures.
- > Des cartes de visites personnalisées
- > Son réseau inter-intervenants (partage, entre-aide...)

Médias

L'AFTAA veille à communiquer sur son savoir-faire et son image via la presse écrite (La parisien, La vie, 20 minutes, Korus, Geroscopie magazine, revues professionnelles, etc.) ainsi que par sa présence dans le paysage audiovisuel (reportage 30 millions d'amis, magazine de la santé, France Bleu, Public Senat, TF1, France Info, etc.)

3

2 Vecteurs de communication

Vous bénéficiez de l'impact de ses vecteurs de communication :

- > Site internet de l'AFTAA (www.aftaa.fr)
- > Sa présence sur les salons professionnels (Geront'Expo, Handicap'Expo, Autnomic, etc.)
- > Sensibilisation à la thérapie assistée par l'animal auprès des écoles (IFSI, Ergo, ISRP, etc.)
- > Projets à but non lucratif destinés à développer l'image de l'AFTAA (concours de dessin, réalisation de rêves, etc.)

Veille commerciale

L'AFTAA, de part sa présence depuis de nombreuses années, et d'autre part la reconnaissance de son savoir-faire, est reconnue par de nombreux groupes comme étant un partenaire sérieux pour le montage de projets. De ce fait, l'AFTAA veille à toujours garder une relation avec les dirigeants de groupes, d'associations, de ministères afin de consolider sa présence.

4



Le chien vous est confié par l'AFTAA

L'animal vous est confié par l'AFTAA, ce qui inclut que l'intervenant garde son chien à domicile en dehors des séances (week-end compris) afin de préserver un cadre et une cellule familiale permettant au chien d'évoluer dans un sentiment de sécurité, de sérénité le plus confortablement possible. Toutefois, tous les frais relatifs à l'animal sont pris en charge par l'AFTAA, la seule dépense de l'intervenant est la «mise à disposition» qui s'élève à 50euros par mois.

Nos chiens sont au coeur de notre activité. Ils sont issus d'un long processus d'éducation et de sélection et sont traités avec le plus grand respect et sérieux. C'est pour quoi, pour leur bien-être, leur équilibre et le bon accomplissement de leur mission, ils font l'objet d'un suivi très strict (suivi vétérinaire trimestrielle).

Le chien est un excellent partenaire en thérapie assistée par l'animal de par son dynamisme, sa bonne humeur, sa facilité d'adaptation et ses grandes qualités d'écoute et de coeur. Il incite les gens à verbaliser, à communiquer leurs émotions.

Les chiens de l'AFTAA sont des Golden Retriever. Ceux-ci sont particulièrement aptes à entrer en contact avec les enfants, des personnes âgées ou des personnes porteuses de handicap. Ils font partie des chiens les plus utilisés car ils sont par nature friands d'interaction avec l'homme.

L'AFTAA prend à sa charge :

- > L'assurance professionnelle du chien pour qu'il intervienne en structure
- > Les frais vétérinaires (qui incluent : vaccins, antiparasitaire, vermifuge...)
- > La nourriture du chien
- > Toutes les dépenses relatives au confort et au bien-être du chien (gamelle, panier, laisse, jouets...)



LE CHIFFRE D'AFFAIRE



La retrocession

77,5 % du prix de la séance est reversé à l'intervenant suite à une facturation de sa part à la fin de mois.

22,5% du prix de la séance est retenu par l'AFTAA à la fin du mois pour couvrir les frais de gestion, les frais du chien, du matériel et les démarches de visibilité.



Coup de pouce

Si un intervenant de l'AFTAA a fait la démarche commerciale pour une nouvelle structure (prospection - rendez vous d'information - signature), il gagne alors une prime de 100 euros à la fin du mois des premières séances.

L'AFTAA sert de fond de roulement pour vos factures. Pas de soucis de non paiement, la facture des intervenants est honorée avant même que les structures reçoivent les leurs.



Transparence

Les reversions effectuées en faveur de l'association sont utilisées pour financer les dépenses relatives aux chiens, à la communication, au pôle famille d'accueil, aux salons etc.

En tant qu'entrepreneur, il n'y a pas de chiffre d'affaire minimum garanti. Vos revenus sont proportionnels aux nombres de séances.

L'AFTAA ne prévoit pas de voiture pour les intervenants, les frais de nourriture et de locomotion restent à leurs charges.

La formation est gratuite (logement inclus) mais les frais de déplacement et de nourriture ne sont pas pris en charge.



WWW.AFTAA.FR

info@aftaa.fr

09 54 72 73 73 - 06 89 21 67 95

88, rue de Créqui
69 006 Lyon